



## PANDÉMIE (COVID-19) – État de situation du mercredi 16 décembre 2020

### - La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point

À la suite des dernières annonces du gouvernement du Québec visant l'imposition de mesures supplémentaires afin de limiter au maximum la propagation de la COVID-19, la municipalité a mis en place de nouvelles mesures.

- Le bureau municipal sera fermé comme prévue pour la période des Fêtes à compter du 17 décembre 16 heures jusqu'au 4 janvier 2021 à 09h00.

#### **Du 4 au 11 janvier 2021**

- **Tous les bâtiments municipaux seront fermés aux citoyens (Centre communautaire, Pavillon Pointe-Fortune, etc.), à l'exception du bureau administratif qui demeurera ouvert sur rendez-vous seulement et uniquement concernant une situation urgente qui ne peut attendre.**

Les citoyens sont invités à plutôt communiquer par téléphone (450 451-5178, poste 0) ou par courriel ([municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca)). Les employés continueront d'assurer la continuité des services à la population et seront également présents en cas d'urgence (exemple débordement d'eau, incendie, etc.). Pour une urgence municipale en dehors des heures d'ouverture, appelez-le #311.

- **Maintien des séances publiques à huis clos.** Tout citoyen ayant une question peut la soumettre au conseil via l'adresse: [municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca). Les questions reçues seront soumises durant la période de question. Les réponses pourront être adressées directement à la personne ayant soumis la question et/ou notées immédiatement au procès-verbal de la séance ordinaire. L'enregistrement de chaque séance sera publié dès que ce sera possible suivant la tenue de la réunion ordinaire.

Dès que la municipalité de Pointe-Fortune aura plus d'information quant à l'état de la situation, ou que des changements auront lieu, des communications seront faites. Restez informés sur la page Facebook de la municipalité ainsi que via l'infolettre courriel. Merci de votre collaboration!